

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 724 accordant une permission à M. Carton n° 27 accordant une permission à Mahmoud Samrie

n° 724

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date de publication
2 juillet 1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission en date du 21 juin 1949 formulée par M. Carton (Albert)

Vu l'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence de 10 (quinze) jours, pour en jouir au Dai, est accordée à M. Carton (Albert), commandant de camp du corps d'encadrement des pionniers de Madagascar, en service au cercle de Djibouti. Art. 2 — La présente décision. QUI aura effet pour compter du 7 juillet 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général